



REPONSE des ELUS de NERVIEUX

à la « lettre ouverte à la population »

de la famille PIGNARD

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez reçu récemment, une « lettre ouverte à la population » signée de la Famille Pignard.

L'ensemble des élus, choqués par le procédé et surtout par le contenu, souhaitent apporter les précisions suivantes, pour vous permettre de juger en toute objectivité la situation, avec l'ensemble des informations nécessaires.

1°) LE PRIX DU TERRAIN = 24 € / m² :

Dans le cadre d'une procédure d'expropriation, le prix de vente est fixé par :

- le **juge du Tribunal** de St Etienne (TGI) après audience des parties (le 7 juin 2007). La famille Pignard comme la commune étaient présentes et assistées de leurs avocats respectifs.
- **après étude du prix des terrains constructibles voisins**, par le 'Service des Domaines' qui établit un rapport et d'une visite sur place.
- en tenant compte de la situation réelle du terrain (emplacement/occupation...)

Le prix réel fixé par le juge (et payé par la commune via le percepteur de Feurs) s'élève à :

- valeur d'acquisition du terrain => **67 264,31 €** soit 20 € / m²
- perte de jouissance du jardin pour Mme Pignard de **13 525 €** soit 4 € / m²

soit un total de **24 €/m²**

==> la famille Pignard annonce 4 € dans le tract, vous apprécierez la nuance !

La SEMI a touché une indemnité d'éviction de **4832,40 €** pour la perte de jouissance du séchoir vétuste. (cf détails des jugements disponibles sur le site internet de la commune www.nervieux.fr) (accès par : La mairie/le Conseil Municipal/Délibérations du Conseil)

2°) ABSENCE DE CONCERTATION :

les prémices du projet : 2001

Le projet a été lancé en 2001, après réception d'une pétition signée par 132 adultes identifiés réclamant une meilleure sécurité aux abords de l'école et un courrier du Conseil d'école (comprenant l'ensemble des enseignants) et des représentants de parents d'élèves.

Les solutions alternatives :

L'acquisition de 2 autres terrains situés à proximité a été envisagé mais ils ne répondaient par aux critères d'amélioration de la sécurité ou s'avéraient de surface insuffisante.

La négociation d'achat :

Le Maire a discuté oralement avec M et M Pierre Pignard à plusieurs reprises, puis a rencontré les enfants (Gérard et Jean Louis Pignard) pour tenter de les convaincre. Deux courriers ont été échangés avec M et Mme Pierre Pignard. Le Conseil Municipal s'est prononcé à 4 reprises sur le projet à bulletin secret, pour l'approuver sans réserve à chaque fois (voir les délibérations du Conseil Municipal).

La procédure d'expropriation : 2007

Lors du déroulement de la procédure d'expropriation; 2 Enquêtes publiques ont été menées (avec, à chaque fois, 1 Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal de Lyon et indépendant de la commune) permettant de recueillir l'avis de la population. Par deux fois, les sous-préfets successifs de Montbrison, se sont déplacés à Nervieux pour évaluer la situation et approuver le projet.

Deux recours devant les tribunaux ont été engagés par la Famille Pignard et perdus par eux.

Le recours devant la Cour de Cassation (Paris) a été abandonné par la Famille Pignard.

==> 6 années d'échanges, oraux, écrits, de rendez vous, directement ou par le biais d'avocats ...
c'est bien de la concertation !

3°) ENQUETE PUBLIQUE :

Conformément aux textes légaux, 2 enquêtes publiques ont été effectuées en 2004 et 2007 par des commissaires enquêteurs indépendants. Leurs rapport a été à chaque fois favorable.

==> c'est encore de la concertation !!

4°) PERTE FINANCIERE POUR LA SEMI :

Le séchoir, construit sans permis de construire, était tellement vétuste que le juge a accordé une indemnité de **4832,40 €**. Un expert indépendant, auprès des tribunaux, l'a évalué 2000 € (voir détail sur www.nervieux.fr).

Pour compenser la perte du séchoir et le manque d'espace pour construire à proximité de la nouvelle usine, chemin des Sapins, le Maire a rencontré les dirigeants un dimanche matin à l'usine, après échange téléphonique, et leur a proposé une surface de 1000 m² (ou +) à un prix très bas (au prix de revient, autour de 4 €/m²) sur la nouvelle Zone Artisanale, ce qu'ils ont décliné. Le conseil municipal était informé de ces tractations destinées à favoriser et pérenniser le développement de l'usine.

Toujours pour favoriser le développement de l'usine, au cours du mandat 2001-2008, nous avons procédé au goudronnage du chemin d'accès Les Sapins (précédemment en cailloux) et à l'élargissement de l'accès (angle de route coté Route de St Germain).

==> la famille Pignard a la mémoire courte quant aux efforts de la commune !

5°) MONTANT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE TROP ELEVEE

La famille Pignard se plaint de la taxe professionnelle trop élevée. C'est un fait historique ancien, permettant de bénéficier de taux de taxe d'habitation réduit, compte tenu du potentiel local élevé.

Pour rappel historique, c'est au cours du mandat municipal 1971-1977, lorsque M Pierre PIGNARD (l'exproprié) était conseiller Municipal, que la TP a été votée à 17%.

==> c'est l'histoire de l'arroseur arrosé !

6°) AVENIR DU VILLAGE APRES L'ARRIVEE DE L'AUTOROUTE :

Les élus ont bien conscience de l'importance du départ du péage de l'A89 en 2012. C'est pourquoi le PLU (plan local d'urbanisme) a été élaboré et des orientations données notamment dans le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable), pour anticiper cette situation.

Une Zone Artisanale a été créée à Grénieux, secteur 'Les longes' et déjà 3 entreprises se sont installées sur place. Depuis 2006, 5 entreprises se sont créées localement. Le taux de TP n'est qu'une composante de l'activité économique.

Globalement, sur la commune, 22 entreprises (petites ou grandes) participent au développement en payant la Taxe professionnelle. L'arrivée de l'A89, et notre rapprochement de la RUL (région urbaine de Lyon) ne peut que favoriser le développement économique de notre secteur, compensant ainsi certaines pertes.

7°) CREDIBILITE DU PROJET DE PARKING et FINANCEMENT :

Il est dit que les élus n'ont pas fait d'étude sur l'emplacement, le plan d'ensemble, l'étude budgétaire, la faisabilité, la sécurité, l'avis des enseignants ...

Nous invitons toutes les personnes interrogées à consulter le dossier soumis à l'enquête publique dès 2002, puis les différents rapports successifs.

Pour mémoire, tant que la commune n'était pas propriétaire, elle ne pouvait pénétrer sur le terrain et donc ne pouvait procéder aux mesures nécessaires pour 'figurer' l'aménagement.

Concernant les eaux pluviales, il existe plusieurs regards sur le terrain permettant d'évacuer les eaux. Une étude est en cours pour évaluer les solutions complémentaires éventuellement nécessaires.

Concernant la sortie sur la RD112, cette route est 2 fois moins circulée que la RD1 actuelle, donc

==> statistiquement, 2 fois moins de risque d'accident.

De plus, le secteur est limité à 30 km/h depuis des années. Un aménagement des abords est prévu en concertation avec l'Équipement et le Conseil Général complétant l'existant.

==> En 2005, la commune a créé un trottoir à l'angle du chemin Garnier pour, protéger les piétons.

Concernant le financement : la commune avait anticipé budgétairement l'acquisition depuis 2002, en économisant. Ainsi l'achat du terrain et les premiers travaux 2007 ont été payés 'cash' pour 80% du total. Le budget 2008 prévoira les sommes nécessaires en budget d'investissement. Le système d'éclairage (25 000 €) sera payé en 8 fois auprès du SIEL (syndicat intercommunal des énergies de la Loire), pour une durée de vie de 25 ans.

==> L'endettement de la commune est tout à fait raisonnable, d'environ 50% de la moyenne des communes de même taille en France (cf le site internet : alizer2.finances.gouv.fr/communes/)

8°) SECURITE des personnes et des véhicules :

Le projet d'aménagement du parking pour l'ECOLE, l'EGLISE et la MAIRIE, comprendra à terme ;

- 40 places de stationnement de véhicules légers (dont 5 places handicapés pour favoriser l'insertion des handicapés et respecter la loi sur le handicap)
- 3 places de stationnement pour les cars scolaires
- 1 circulation des piétons sur trottoirs séparés des flux de véhicules assurant une protection maximale.
- 1 accès direct depuis la place de la Mairie, via le jardin public pour les personnes en provenance du centre du village se rendant à pied à l'école.

La sortie sur la RD112 sera aménagée pour faciliter la circulation des véhicules (trottoirs notamment).

Risques d'éboulis :

Il est affirmé que les voies d'accès à l'école sont susceptibles d'éboulis.

C'est justement pour empêcher ces risques, que plus de 150 tonnes de cailloux (de masse unitaire supérieure à 2 Tonnes donc indéplaçable une fois posé au sol !) ont été posés pour conforter les talus. Le risque a été traité!

⇒ ces talus avaient été fragilisés lors de la construction du séchoir, puisque la pente naturelle de l'époque a été grignotée. Le témoignage écrit du Père Gouttenoir, ancien habitant de la cure (à l'emplacement actuel de la mairie) est là pour le rappeler (cf dossier d'enquête publique).

9°) NOMBRE D'ELUS NON REPRESENTATIFS :

Le projet de parking a été approuvé par le Conseil Municipal du 21 février 2002 par 13 élus présent sur 15, par vote à bulletin secret. Au cours du mandat, certains élus se sont retirés, comme dans toutes les communes de France.

A ce jour, 11 conseillers municipaux sont toujours inscrits et généralement 9 sont présents et participent aux votes à bulletin secret, laissant toute possibilité de refuser un projet qui serait trop aberrant.

Le Maire essaie toujours d'obtenir l'unanimité des votants sur les projets significatifs, quitte à les modifier pour tenir compte des remarques des uns et des autres. C'est le principe même de la démocratie représentative.

EN SYNTHÈSE :

« La lettre ouverte d'information » de la Famille Pignard ressemble plus à une campagne pré-électorale, de dénigrement systématique des actions menées par vos élus que d'une information objective.

En aucun cas, les élus ne souhaitent polémiquer, mais chacun doit respecter son prochain.

Nous vous laissons le soin de juger, *pleinement informés !!*

L'ensemble des conseillers municipaux, 'solidaires' face à ces attaques !

Jacques Guillemet

Andrée Bruel

André Vacheron

Jean Luc Durris

Jocelyne Fayolle-Durris

Jean-François Bonne

Serge Tamain

Jean-Paul Merle

Emmanuel Félix

En cas de parution de nouvelles lettres du même style, les élus sortants ne répondront pas, la poursuite des actions engagées étant plus importante que les polémiques.

Distribué bénévolement par les élus.